

**S-U-COLLE-RAPIDE**

PDF date d'impression: 19.03.2018

Page 1 de 11

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****S-U-COLLE-RAPIDE****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Colle

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** SCHULER-DENTAL GmbH & Co. KG  
Johannesstraße 6-8  
89081 Ulm / ALLEMAGNE  
Téléphone: +49 (0) 731 / 92772 - 0  
Télécopie: +49 (0) 731 / 92772 - 49  
Site internet: www.schuler-dental.com  
E-mail: info@schuler-dental.com

**Secteur informatif**

**Informations techniques** info@schuler-dental.com  
**Fiche de Données de Sécurité** sicherheitsdatenblatt@schuler-dental.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif:**

+49 (0) 89 19240 (24h) (seulement en allemand et anglais)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****2.1.1 Conformément au [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

<b>Classe de danger</b>	<b>Catégorie de danger</b>	<b>Mentions de danger</b>
Eye Irrit.	2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Irrit.	2	H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE	3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement** ATTENTION

Contient: 2-Cyanoacrylate d'éthyle

**Mentions de danger**

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

## S-U-COLLE-RAPIDE

PDF date d'impression: 19.03.2018

Page 2 de 11

### Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / .../ en cas de malaise.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

### Caractéristique particulière

EUH202	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
--------	--

### 2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé	Les personnes présentant des réactions allergiques aux cyanoacrylates devraient éviter le contact avec le produit.
Autres dangers	Pas de dangers particuliers connus.

## SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

### 3.1 Substance

inapplicable

### 3.2 Mélange

CONC. [%]	Substance
70-90	2-Cyanoacrylate d'éthyle Reg-No.: 01-2119527766-29-XXXX EU-INDEX: 607-236-00-9 EINECS/ELINCS: 230-391-5 CAS: 7085-85-0 GHS/CLP: STOT SE 3: H335 - Eye Irrit. 2: H319 - Skin Irrit. 2: H315
0,01 - < 0,1	1,4-Dihydroxybenzène EU-INDEX: 604-005-00-4 EINECS/ELINCS: 204-617-8 CAS: 123-31-9 GHS/CLP: Carc. 2: H351 - Mutagen. 2: H341 - Acute Tox. 4: H302 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Acute 1: H400, M = 10

### Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

**S-U-COLLE-RAPIDE**

PDF date d'impression: 19.03.2018

Page 3 de 11

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Ne pas enlever de force le produit solidifié sur la peau.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Ne ouvrez pas les paupières de force et sans secours spécial.
<b>Après ingestion</b>	Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir. Ne rien donner à boire. Le produit se polymérise immédiatement dans la bouche, ce qui rend presque impossible à avaler, mais méfiez-vous des risques d'étouffement possible. Veiller à ce que les voies respiratoires ne soient pas obstruées. La salive séparera le produit solidifié de la bouche sur une période d'heures. N'essayez pas de retirer l'adhésif polymérisé de la bouche. Gardez la vérification de la bouche pour s'assurer que la personne ne l'avale pas quand il se détache..

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les cyanoacrylates dégagent de la chaleur lors de la solidification. Une contamination brute avec l'adhésif peut générer suffisamment de chaleur pour provoquer une brûlure. Les brûlures doivent être traitées normalement après que le polymère a été enlevé doucement de la peau. Si la personne éprouve une sensation de brûlure inonder le contaminé immédiatement après avec beaucoup d'eau froide pour refroidir la brûlure. Continuer à enlever l'adhésif en l'épluchant doucement ou en le roulant de la peau en imbibant la zone contaminée dans l'eau froide. Il faudra plus de temps pour enlever l'adhésif avec de l'eau froide, mais il sera toujours efficace.

Collage accidentel de vêtements avec un adhésif cyanoacrylate sur la peau humaine:

Si l'adhésif cyanoacrylate a été éclaboussé sur les vêtements et a imprégné sur la peau, les vêtements ne doivent jamais nécessairement être retirés de la peau. Si les vêtements ont collé directement à la peau et la personne ne sent pas une sensation de brûlure, la zone touchée doit être trempée avec de l'eau chaude savonneuse et les vêtements enlevés doucement par peler ou rouler en arrière. L'eau froide doit être utilisée dans les cas où il ya une sensation de brûlure. Le retrait forcé des vêtements collés de la peau pourrait entraîner des dommages mécaniques à la peau, ce qui pourrait entraîner des blessures plus graves.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone. / Eau pulvérisée. / Sable. / Produits extincteurs en poudre.

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau.

## S-U-COLLE-RAPIDE

PDF date d'impression: 19.03.2018

Page 4 de 11

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde de carbone (CO).

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.

Au cours de la transformation, dégagement de composants volatils, inflammables.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés..

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

**S-U-COLLE-RAPIDE**

PDF date d'impression: 19.03.2018

Page 5 de 11

**ABSCHNITT 8: Begrenzung und Überwachung der Exposition/Persönliche Schutzausrüstung****8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
2-Cyanoacrylate d'éthyle
Reg-No.: 01-2119527766-29-XXXX
EU-INDEX: 607-236-00-9
EINECS/ELINCS: 230-391-5
CAS: 7085-85-0
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,2 ppm, ACGIH

**DNEL**

Substance
2-Cyanoacrylate d'éthyle
CAS: 7085-85-0
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 9,25 mg/m <sup>3</sup> .
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 9,25 mg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 9,25 mg/m <sup>3</sup> .
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 9,25 mg/m <sup>3</sup> .

**8.2 Contrôles de l'exposition****Indications complémentaires** Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.  
**sur la configuration des installations techniques****Protection des yeux** Lunettes de protection. (EN 166:2001)**Protection des mains** Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.  
En cas d'immersion:  
> 0,4 mm/ Caoutchouc butyle, >240 min (EN 374-1/-2/-3).  
En cas de contact par projection:  
> 0,4 mm/ Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374-1/-2/-3).**Protection corporelle** Vêtement de protection léger.**Divers** Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.  
Ne pas inhaller les gaz/vapeurs/aérosols.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.**Protection respiratoire** Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.  
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)**Risques thermiques** Pas d'information disponible.**Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement** non déterminé

**S-U-COLLE-RAPIDE**

PDF date d'impression: 19.03.2018

Page 6 de 11

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	piquante
Seuil olfactif:	non déterminé
Valeur du pH:	non applicable
Valeur du pH [1%]:	non applicable
Point d'ébullition:	150 °C
Point d' éclair:	87 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	non déterminé
Limite inférieure d'explosion:	non déterminé
Limite supérieure d'explosion:	non déterminé
Propriétés comburantes:	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]:	non déterminé
Densité:	1,05 g/ml
Densité de versement [kg/m³]:	non applicable
Solubilité dans l'eau:	insoluble
	réagit avec l'eau
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]:	non déterminé
Viscosité:	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air:	non déterminé
Vitesse d'évaporation:	non déterminé
Point de fusion [°C]:	non déterminé
Auto-inflammation:	500 °C
Temp. de décomposition [°C]:	non déterminé

**9.2 Autres informations**

aucun

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Voir la SECTION 10.3.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.  
Réagit au contact de l'eau.  
Réagit au contact des amines.  
Réagit au contact des alcools.  
Réagit au contact des bases (lessives).

**10.4 Conditions à éviter**

Fort réchauffement.

**10.5 Matières incompatibles**

Voir la SECTION 7.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Vapeurs/gaz irritants.

**S-U-COLLE-RAPIDE**

PDF date d'impression: 19.03.2018

Page 7 de 11

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Produit
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg.
ATE-mix, oral, > 5000 mg/kg.

Substance
1,4-Dihydroxybenzène
CAS: 123-31-9
LD50, dermique, Rat: > 900 mg/kg.
LD50, oral, Rat: 302 mg/kg.
2-Cyanoacrylate d'éthyle
CAS: 7085-85-0
LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg (OECD 401).
LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/kg (OECD 402).

**Lésions oculaires graves/  
irritation oculaire** Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Irritant  
Méthode de calcul

**Corrosion cutanée/irritation  
cutanée** Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Irritant  
Méthode de calcul

**Sensibilisation respiratoire** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
ou cutanée

**Toxicité spécifique pour  
certains organes cibles  
– exposition unique** Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Méthode de calcul

**Toxicité spécifique pour  
certains organes cibles  
– exposition répétée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Ne contient pas de substance importante remplaçant les critères de classification.

**Toxicité sur la reproduction** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Ne contient pas de substance importante remplaçant les critères de classification.

**Cancérogénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Ne contient pas de substance importante remplaçant les critères de classification.

**Danger par aspiration** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Remarques générales** Cyanoacrylate! Danger! Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes.

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes  
exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection  
sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

**S-U-COLLE-RAPIDE**

PDF date d'impression: 19.03.2018

Page 8 de 11

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Substance
1,4-Dihydroxybenzène
CAS: 123-31-9
LC50, (96h), Pimephales promelas: 0,044 mg/l (IUCLID).
EC50, (24h), Daphnia magna: 0,12.
IC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 0,335 mg/l (IUCLID).
EL50, Bacteria: 0,038 mg/l/30min (IUCLID).

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** non déterminé

**Comportement dans les stations d'épuration** non applicable

**Biodégradabilité** non applicable

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune preuve de potentiel de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Le produit durci est immobile.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes**

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations d'égout.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

**Produit**

Éliminer comme déchet dangereux.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 080409\*

**Emballage non nettoyé**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**Catalogue européen des déchets (recommandé)** 150110\*

## S-U-COLLE-RAPIDE

PDF date d'impression: 19.03.2018

Page 9 de 11

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

**Transport routier vers**

**ADR/RID** non applicable

**Transport fluvial (ADN)** non applicable

**Transport maritime selon**

**IMDG** non applicable

**Transport aérien selon IATA** 3334

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**Transport routier vers**

**ADR/RID** MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

**Transport fluvial (ADN)** MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

**Transport maritime selon**

**IMDG** NOT CLASSIFIED AS „DANGEROUS GOODS“

**Transport aérien selon IATA** Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylates) [only for more than 0,5l]

- Etiquettes de danger



#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**Transport routier vers**

**ADR/RID** non applicable

**Transport fluvial (ADN)** non applicable

**Transport maritime selon**

**IMDG** non applicable

**Transport aérien selon IATA** 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

**Transport routier vers**

**ADR/RID** non applicable

**Transport fluvial (ADN)** non applicable

**Transport maritime selon**

**IMDG** non applicable

**Transport aérien selon IATA** III

**S-U-COLLE-RAPIDE**

PDF date d'impression: 19.03.2018

Page 10 de 11

**14.5. Dangers pour l'environnement****Transport routier vers**

ADR/RID non

**Transport fluvial (ADN)**

non

**Transport maritime selon**

IMDG non

**Transport aérien selon IATA**

non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****PRESCRIPTIONS DE CEE**

1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT**

ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):**

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

**- Observer les restrictions d'emploi**Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.  
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.**- VOC (2010/75/CE)** 0%**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une appréciation de sécurité des matières a été réalisée dans cette préparation pour les matières suivantes:

**SECTION 16: Autres informations****Mentions de danger  
(SECTION 03)**

H400	Très毒ique pour les organismes aquatiques.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H302	ocif en cas d'ingestion.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

**S-U-COLLE-RAPIDE**

PDF date d'impression: 19.03.2018

Page 11 de 11

**Autres informations****Tarif douanier:** non déterminé**Méthode de classification:**

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)

STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)

**Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform Chemical Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average

TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative